

Investir pour atteindre ses objectifs

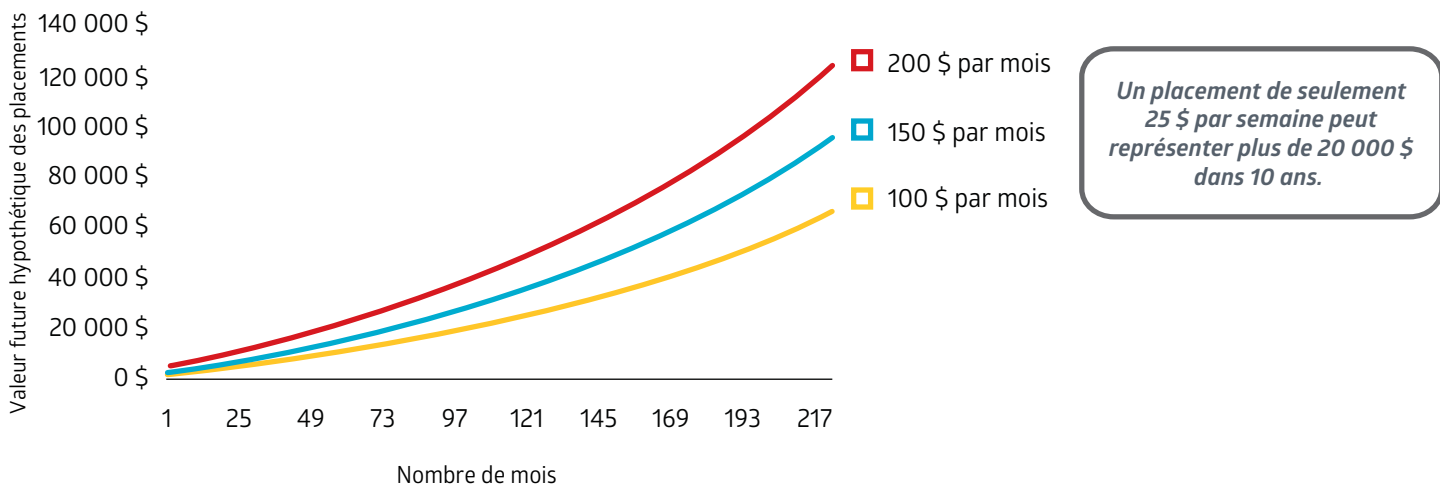
Quel que soit votre objectif (épargner pour l'achat de votre première maison, pour des vacances en famille ou en vue de la retraite), les gestes que vous posez aujourd'hui pourraient avoir une incidence sur votre avenir financier. Voici trois questions qui nous sont fréquemment posées par nos clients, et certaines réponses qui pourraient être utiles.



Comment puis-je commencer à épargner?

La façon la plus simple de commencer à épargner est de se doter d'un plan aujourd'hui et d'épargner régulièrement par la suite. L'une des meilleures approches consiste à « se payer en premier » en mettant en place un virement automatique entre vos comptes bancaires et de placement. Il s'agit d'une façon efficace et sans tracas d'épargner — l'argent peut être viré directement dans vos comptes de placement le jour de la paie. Au fil du temps, les placements mensuels peuvent s'accumuler.

Vous pouvez facilement augmenter vos cotisations en tout temps. Plus vous commencez tôt, mieux c'est, car vous profitez de la croissance composée, laquelle peut avoir un effet positif sur votre épargne à long terme.



Il s'agit d'un exemple hypothétique visant à illustrer les avantages d'effectuer des placements mensuels sur une longue période. On suppose un placement initial de 2 500 \$ et un rendement annuel moyen de 7 %. Ce graphique ne représente aucune situation réelle et les montants projetés sont des montants avant impôt. Les valeurs et le rendement peuvent varier et des placements différents peuvent donner des résultats inférieurs ou supérieurs à ceux présentés dans cet exemple.

Quelles sont les différences entre les REER et les CELI?

Les REER et les CELI sont deux instruments d'épargne importants. Voici certaines de leurs principales différences à garder à l'esprit au moment de choisir entre ces deux instruments de placement.

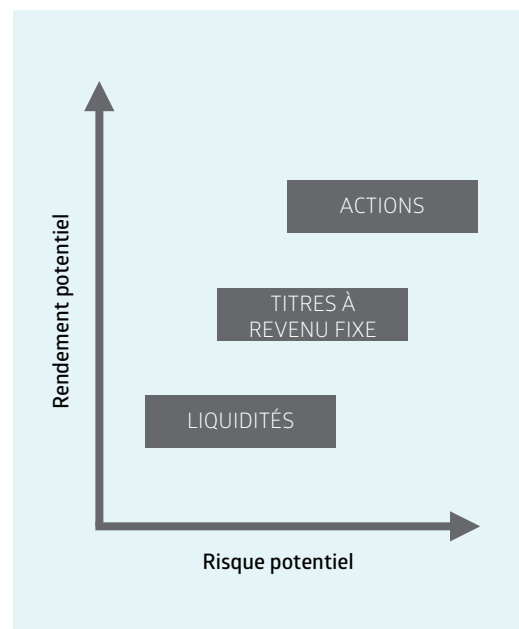
	REER	CELI
Admissibilité (numéro d'assurance sociale (NAS) valide)	- Les droits de cotisation s'accumulent selon le revenu gagné 71 ans ou moins	- Les droits de cotisation s'accumulent à partir de 18 ans pour les résidents du Canada - Au moins 18 ans
Plafond de cotisation	18 % du revenu gagné déclaré au cours de l'année précédente, jusqu'à concurrence de 26 500 \$ (en 2019) moins le facteur d'équivalence	6 000 \$ en 2019 - Vos droits de cotisation s'élèvent à 63 500 \$* (2019) - Les retraits (autres que ceux qui sont effectués pour remédier aux cotisations excédentaires) sont ajoutés à vos droits de cotisation de l'année suivante
Imposition	- Cotisations déductibles d'impôt - Croissance à imposition différée - Les retraits sont imposables	- Les cotisations ne sont pas déductibles d'impôt - Croissance à l'abri de l'impôt - Les retraits ne sont pas imposables

* Si vous n'avez jamais cotisé à un CELI, que vous aviez au moins 18 ans en 2009 et que vous étiez un résident du Canada.

Quels facteurs dois-je prendre en compte lorsque je choisis des placements?

Au moment de choisir des solutions de placement, vous devez tenir compte de vos objectifs financiers à court et à long terme ainsi que de votre tolérance au risque. Un portefeuille bien diversifié peut être composé d'actions, de titres à revenu fixe, de liquidités et de placements effectués dans divers secteurs et régions géographiques. Un conseiller peut vous aider à mieux comprendre le processus et à prendre des décisions éclairées qui conviendront à vos besoins.

RÉPARTITION DE L'ACTIF	LIQUIDITÉS	TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS
AVANTAGES	- Liquide - Risque faible	- Rendement potentiel plus élevé - En général, risque faible à moyen, selon la qualité du placement - Traitement fiscal potentiellement avantageux	- Rendement potentiel le plus élevé - Possibilité d'obtenir les meilleurs avantages fiscaux
INCONVÉNIENTS	Rendement potentiel plus faible	Sensibilité aux taux d'intérêt	- Risque plus élevé - Volatilité plus élevée
EXEMPLE	Instruments du marché monétaire	Obligations	Actions



Votre conseiller peut vous aider à cerner vos objectifs financiers et à créer un plan pour les atteindre. Votre conseiller peut également vous aider à composer avec les changements importants qui se produisent à mesure que votre situation personnelle évolue.

Placements CIBC inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la Banque CIBC) et est le placeur principal des Fonds mutuels CIBC. Les placements dans les fonds communs de placement peuvent faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Les titres de fonds communs de placement ne sont pas couverts par la Société d'assurance dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôts et ne sont pas garantis. Rien ne garantit qu'un fonds marché monétaire pourra maintenir une valeur liquidative fixe par part ou que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Le logo CIBC est une marque déposée de la Banque CIBC.